



Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

⇒ Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

1. NATURE DES OPERATIONS

Objet : Transport de matériaux pollués

- Opérations répétitives Oui Non – Date de l'opération :
 De type Chargement Déchargement

	Entreprise d'accueil	Transporteur (*)	Transporteur sous-traitant
Nom	ORTEC SOLEO	GARANDEAU	
Date	02/07/2025	217125	
Représentée par	LAURA GERMIER	Chouneau L. Duc	
Visa			

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.

(*) Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :

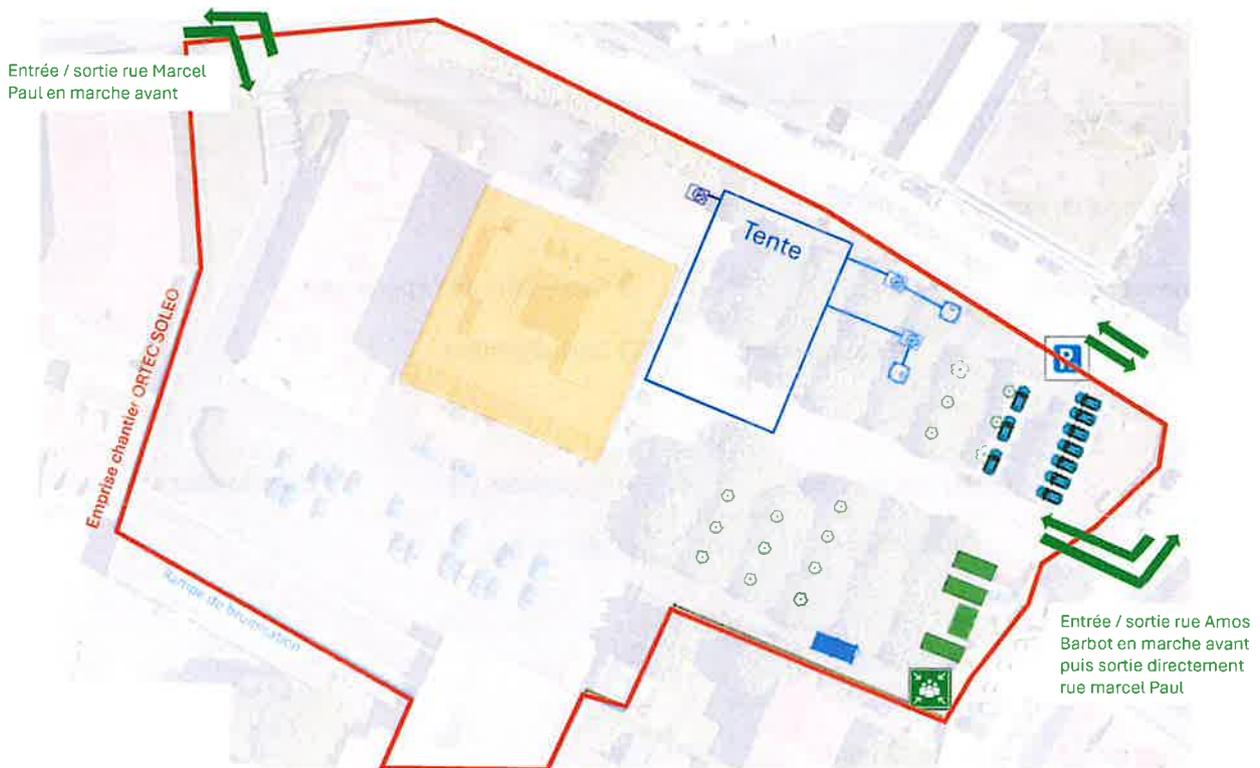
- communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné
- en informer l'entreprise d'accueil

2. ELEMENTS RELATIFS A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

2.1 NOM DU RESPONSABLE DESIGNÉ SUR SITE : SCHALAPA Guillaume 07 76 01 34 43

2.2 ADRESSE CHARGEMENT OU DECHARGEMENT ET REGLES DE CIRCULATION

Adresse de chargement : 45 rue Amos BARBOT à La Rochelle OU 14 rue Marcel Paul à La Rochelle selon indications chef de chantier ORTEC SOLEO sur site



Déchargement : BSO – Saint Jean d’Illac – Contact : Josselin Morel – 06 27 27 93 11

2.3 CONSIGNES DE SECURITE GENERALES ET PARTICULIERES

<p>ACCES</p> 	Consignes d'accès	<p>L'accès et la sortie du site doivent être réalisés en marche avant.</p> <p>Un homme trafic sera présent pour permettre la sortie du camion en toute sécurité.</p> <p>Accès PL uniquement par la rue Marcel Paul.</p> <p>Pas de stationnement sur voirie, stationnement sur chantier</p> <p>Accès aux zones de chargement en marche arrière (zone de terrassements ou sous tente)</p>
	Documents règlementaires	<p>Chauffeurs : Permis de conduire, pièce d'identité</p> <p>Véhicules : Assurance</p> <p>BSD signé avant sortie du site</p>
	Consignes obligatoires à respecter	<p>Se présenter à la base vie ORTEC SOLEO</p> <p>Signature de chaque chauffeur de la vigiminate transport</p> <p>Port de la ceinture obligatoire</p> <p>Interdiction de monter dans la benne</p> <p>Bâchage du camion avant sortie du site</p> <p>Ne pas sortir de la cabine du camion sauf si nécessaire</p> <p>Respect du code de la route</p>
	Limitation de vitesse sur site	5 km/h sur site
	Consignes particulières en cas de chargement sous tente de confinement	<p>Seule la benne accèdera sous la tente, la cabine de conduite reste en dehors (accès en marche arrière)</p> <p>Bâchage de la benne avant sortie de la tente</p> <p>Moteur et ventilation coupés lors du chargement</p> <p>Présence d'un homme trafic</p>
<p>RISQUE D'INCENDIE</p> 	Restrictions/interdiction :	Interdiction de fumer/vapoter sauf sur la zone autorisée (<i>base vie</i>)
	Nécessité d'un permis de feu (en cas de génération de point chaud)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
<p>TENUE</p>  	Respect du port des vêtements et EPI obligatoires	Casque de sécurité, chaussures de sécurité, gilet haute visibilité
	Respect du port des vêtements et EPI spécifiques	Gants de manutention obligatoire lors de la manipulation de la bâche, porte ou hayon...
	Port des protections respiratoires	<p>Masques avec cartouches ABEK1 à disposition sur chantier</p> <p>Suivi des teneurs en permanence au droit des zones de terrassements et sous la tente</p> <p>Contrôles réguliers au PID dans la cabine</p> <p>Port du masque : en cas de gêne du chauffeur ou selon indications chef de chantier ORTEC SOLEO : seuils de port obligatoire du masque établis</p>
<p>HYGIENE</p> 	Restrictions/interdiction :	Ne pas être sous l'emprise d'alcool et de drogues
	Nettoyage des plaies et les protéger	Mise à disposition d'une trousse de secours située au niveau de la base vie

<p>RISQUE PARTICULIERS</p> 	Sanitaires	Sanitaires hommes et femmes disponibles au niveau de la base vie
	Conditions climatiques	Abris disponibles au niveau de la base vie Bungalow chauffé et climatisé Eau à disposition du chantier
	Conditions liées à l'environnement	Présence de fouilles ouvertes, risque de chutes
	Accidents de la circulation	Collision (présence de piétons en engins sur chantier et nombreux piétons sur trottoir sortie site), renversement d'engins, chute de charges etc. Priorité aux piétons et engins du site
	Chantier médiatisé	Garder son calme et se référer au responsable sur site en cas de sollicitations
	Consignes aux chauffeurs	Pas de circulation bennes levées Utilisation de bâches sur bennes Portes et hayons fermés Se présenter à l'accueil du chantier Le responsable sur site indiquera au chauffeur la zone de stationnement et la zone de chargement sur chantier

2.4 CONDUITE A TENIR ET MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT / INCIDENT



- **PROTEGER** la zone (ex : balisage, périmètre de sécurité)
- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)
- Indiquer les circonstances et les premiers constats

2.5 CONDUITE A TENIR ET MOYENS DE SECOURS EN CAS D'INCENDIE



- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)



3. ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE DE TRANSPORT

3.1 Caractéristiques du véhicule

- Véhicule(s) léger(s)
- Véhicule(s) poids lourds
- Isolé
- Articulé
- Autre (à préciser)

3.2 Aménagement ou type

- Plateau Bâché Benne Citerne
- Autre (à préciser)

3.3 Equipement

- Appareil de levage et/ou de manutention Portes hydrauliques
- Equipement(s) spécifique(s) autre(s) (à préciser)

3.4 Nature de la marchandise

- Marchandises générales
- Déchets
- Matières dangereuses Terres et bétons impactés (ISDD) – non ADR
- Autre (à préciser)

3.5 Conditionnement de la marchandise

- Vrac Palette Colis non palettisé

3.6 Plaque de transport à mettre en place en cas de transport de matières dangereuses :

- Oui Non

